

vaient pas fait l'objet de ces mesures de sécurité. Dans bien des cas, les rayonnements émis étaient d'une telle intensité que les élèves, placés à proximité, au cours d'une démonstration, pouvaient subir une exposition bien supérieure au maximum recommandé par la Commission internationale de protection contre les rayonnements.

On a aussi constaté que bon nombre de dispositifs n'étaient pas munis de régulateurs de tension adéquats, ce qui pourrait occasionner par mégarde la formation de champs de rayonnements beaucoup trop puissants.

Bien que l'enquête ait été limitée à Ottawa, il est probable que la même situation existe dans d'autres villes canadiennes. "Des enquêtes menées aux États-Unis ont donné des résultats analogues", a dit M. Munro. Il a noté toutefois qu'il serait facile de remédier à cette situation. Il importe de concevoir et de blinder adéquatement les tubes à rayons X utilisés pour les démonstrations de laboratoire afin d'en limiter les émissions de rayonnements à un niveau tolérable. Un matériel sûr de ce genre est, de fait, disponible actuellement sur le marché mais à un prix un peu plus élevé.

M. Munro a souligné le fait que des experts-techniciens du ministère rédigent présentement un règlement visant à imposer des normes de conception, de fabrication et de fonctionnement de ces dispositifs afin de limiter les émissions de rayonnements à un niveau inoffensif. Ces règlements seraient mis en application aux termes de la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, loi qui en régit la fabrication, la vente et l'importation.

En attendant, le ministre a porté ce problème à l'attention des gouvernements provinciaux afin que les dispositifs les plus dangereux soient retirés des écoles ou modifiés de façon à éliminer tout risque sanitaire.

VENTE DE BLÉ À L'U.R.S.S.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a annoncé à la Chambre des communes aujourd'hui que la Commission avait conclu avec l'URSS une nouvelle vente de blé allant jusqu'à 185 millions de boisseaux d'une valeur approximative de 330 millions de dollars.

Un contrat ferme pour la vente de 130 millions de boisseaux de blé a été signé, et l'acheteur a pris une option d'acheter une autre quantité de 55 millions de boisseaux de blé et de farine. La vente a été négociée à Moscou entre la Corporation soviétique d'achat de céréales, *V/O Exportkhrub*, et la Commission canadienne du blé.

La livraison du blé en vertu du nouveau contrat débutera en juillet et se poursuivra au cours de 1973,

mais la majeure partie des expéditions se feront durant la campagne agricole 1972-1973.

Les expéditions se feront à partir de ports canadiens du Pacifique et de l'Est. L'acheteur aura le choix de faire expédier une partie du blé à partir du port Churchill au cours de la saison de navigation de 1972. Les classes dont la livraison se fera en 1972 seront le blé rouge de printemps nos 1 et 2 de l'Ouest canadien, avec teneur de 13 p. 100 de protéines. On décidera plus tard des classes dont la livraison se fera en 1973.

Tout comme pour les contrats précédents avec l'URSS, les conditions de vente prévoient un paiement comptant au moment de l'expédition. Ce contrat vient s'ajouter à la vente de 130 millions de boisseaux faite en juin 1971, et dont la livraison se poursuit activement jusqu'en juin de cette année.

UN DEUXIÈME AÉROPORT À TORONTO

(suite de la page 2)

L'Ontario sera d'améliorer autant que possible les installations qui existent aux aéroports de Hamilton, London et Windsor. Entre autres considérations, notre but sera de fournir de meilleurs services intérieurs entre ces centres et d'améliorer les installations permettant de faire décoller et atterrir les avions géants des vols charters et internationaux. Selon les plans, ces aéroports feront partie intégrante de l'ensemble du réseau, qui comprendra l'aéroport international de Toronto situé à Malton et le nouvel aéroport international à construire, je le répète, à 30 milles au nord-est du centre de Toronto.

L'objectif fondamental, en ce qui concerne les voyageurs, c'est que ces trois centres constitueront le noyau d'une série de centres en croissance qui, de l'avis du gouvernement fédéral auraient droit à de meilleurs services nationaux ainsi qu'à des services de vols nolisés et réguliers internationaux sur de longues distances. De ce fait, l'encombrement à Malton sera atténué.

Il sera évidemment toujours nécessaire d'assurer de meilleurs services pour relier de nombreuses localités de l'Ontario aux deux grands aéroports de la région de Toronto et j'ai demandé à Air Canada de consulter le gouvernement de l'Ontario et les autres parties intéressées aux fins de mettre sur pied ce genre de services. De concert avec Air Canada, nous tiendrons compte aussi des techniques les plus nouvelles, y compris celle concernant les avions à décollage et atterrissage courts (ADAC) qui joue un rôle important pour l'aviation canadienne.

Enfin, je demanderai à Air Canada de s'occuper d'améliorer les services reliant Toronto aux localités du nord de l'Ontario, y compris Sudbury et Timmins.